

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007  
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/11-3e/24  
Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

**SYNDICAT MIXTE DE  
L'AERODROME DE MULHOUSE-HABSHEIM**

-----  
**Participation financière pour 2007**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 22 mai 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide l'ouverture à la DM1 pour les investissements du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim, d'une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 42 000 € sous A093, chapitre 204, nature 20415, fonction 88 et l'inscription de 42 000 € en crédits de paiement ;
- ❖ Autorise l'inscription de 20 700 € en crédits de paiement pour les dépenses de fonctionnement du syndicat, sous A093, chapitre 65, nature 6561, fonction 88.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER